



***CAHIER DES CHARGES
DE
L'ORGANISATEUR D'ETAPE***

*Version française
Etat au 26 mars 2021*

1. But

Placée sous le patronage de la Fédération fribourgeoise d'athlétisme (FFA), la FriRun Cup a pour objectif d'encourager la pratique populaire de la course à pied, de valoriser le travail des clubs membres de la FFA, en particulier les clubs formateurs, afin d'inciter un maximum de coureurs populaires à les rejoindre et de soutenir financièrement les activités de la FFA.

2. Fixation des étapes de la FriRun Cup

¹ Le calendrier annuel de la FriRun Cup comporte 9 étapes, se déroulant sur 4 revêtements différents : chemins/asphalte, cross, piste et montagne/trail. Les épreuves se déroulent chaque année sur un minimum de 3 de ces 4 différentes surfaces. L'organisateur technique de la FriRun Cup a en outre la possibilité de prévoir une étape annuelle dite « spéciale », laquelle peut déroger aux conditions d'attribution ordinaires (manifestation particulière, événement unique, jubilé, etc.).

² Le Comité de pilotage de la FriRun Cup attribue les étapes du calendrier annuel sur proposition de l'organisateur technique de la FriRun Cup, en s'assurant du respect des critères d'attribution figurant dans le présent cahier des charges et en veillant à une juste attribution – notamment géographique et calendaire - des 9 étapes de la manifestation. Ses décisions sont finales.

³ Le calendrier annuel des 9 étapes de la FriRun Cup est communiqué dans le courant octobre de l'année précédente aux clubs affiliés à la FFA, publié sur le site internet de la FriRun Cup, de la FFA, ainsi que diffusé par les différents canaux de communication officiels.

3. Exigences préliminaires de l'organisateur d'étape

Pour pouvoir postuler à l'organisation d'une étape de la FriRun Cup, l'organisateur d'étape doit pleinement s'identifier aux buts poursuivis par la FFA (cf. point 1). Pour ce faire, il doit satisfaire à l'une des conditions suivantes :

- 1) apporter la preuve que la structure dont il se réclame se livre de façon permanente à des activités de formation (jeunes en âge J+S, athlétisme ou autre sport) ;
- 2) contribuer à titre d'organisateur à part entière ou par la mise à disposition ponctuelle de bénévoles/officiels à l'organisation des divers championnats et meetings d'athlétisme sur piste ;
- 3) assurer l'organisation de l'Athletics Night (soirée de gala de la FriRun Cup) ;
- 4) fêter un anniversaire ou un jubilé particulier.

4. Tâches de l'organisateur d'étape

L'organisateur d'étape veille notamment à :

- 1) Mettre sur pied un comité adhoc pour l'organisation de sa manifestation et fournir un répondant en charge de la coordination entre la manifestation et l'organisation technique de la FriRun Cup.
- 2) Proposer un parcours répondant aux exigences de la FriRun Cup (catégories, distances).
- 3) Prendre les contacts préalables avec les autorités afin d'obtenir toutes les autorisations communales, cantonales et sanitaires nécessaires à la mise sur pied de la manifestation.
- 4) Assurer la gestion des inscriptions et la distribution des dossards le jour de la manifestation, y compris les inscriptions à la FriRun Cup.
- 5) Fournir suffisamment de bénévoles le jour de la course afin d'assurer la sécurité des coureurs.
- 6) Mettre à disposition un système de chronométrage adapté aux exigences sportives actuelles et permettant la récupération de données (pour faciliter la préparation des différents classements de la FriRun Cup).
- 7) Publier un plan (sommaire) des installations de la manifestation.
- 8) Mettre à disposition des vestiaires, des douches et des WC en suffisance.
- 9) Disposer d'un nombre suffisant de collaborateurs pour la mise en place et la gestion d'une buvette.
- 10) Mettre à disposition un parking et un système de mobilité adaptés aux exigences en la matière.
- 11) Faire figurer le logo de la FriRun Cup sur les différents supports de communication de la manifestation.
- 12) Prévoir un emplacement privilégié dans l'aire de départ/arrivée pour la pose d'oriflammes et/ou de matériel publicitaire FriRun Cup (en veillant au respect des clauses de sponsoring de l'organisateur).
- 13) Mettre en place un espace VIP pour l'accueil des sponsors et partenaires.
- 14) Organiser une cérémonie de remise des prix avec podium et sono.

5. Parcours et catégories

¹ La manifestation doit prévoir (au minimum) les catégories suivantes :

Hommes

- Juniors (16-19 ans)
- M20 (20-39 ans)
- M40 (40-49 ans)
- M50 (50-59 ans)
- M60 (60-69 ans)
- M70 (70 et + âgés)

Femmes

- Juniores (16-19 ans)
- F20 (20-39 ans)
- F40 (40-49 ans)
- F50 (50-59 ans)
- F 60 (60 et + âgées)

² Sauf exception, les étapes de la FriRun Cup se déroulent sur le parcours principal de la manifestation candidate. Il n'existe pas de minimas et de maximas s'agissant de la longueur du parcours. L'organisateur veille toutefois à proposer un parcours dont la distance est praticable par le plus grand nombre.

³ La manifestation doit proposer un parcours réduit, dont la distance doit être comprise entre 4 et 8 km. Les catégories juniors/es doivent avoir la possibilité de participer à cette épreuve.

⁴ Dans la mesure du possible, les jeunes athlètes de moins de 16 ans ne devraient pas avoir la possibilité de s'aligner sur le parcours long.

6. Chronométrage et calcul des points

¹ L'entreprise Chrono-Logic Fragnière www.chronometrage.ch (ex Willy Moret/Chronométrage SA) est le partenaire officiel de la FriRun Cup en matière de chronométrage et de gestion des résultats/données. La mise en place d'une base de données simple (Excel) avec la création d'un numéro personnel ID unique permettra de simplifier les inscriptions. Sur demande, Chrono-Logic est par ailleurs en mesure d'offrir à chaque organisateur d'étape un système tout compris à un prix compétitif.

² Le calcul des points et les classements des diverses catégories seront effectués par Chrono-Logic Fragnière et publiés sur les sites www.chronometrage.ch, ainsi que www.ffa-flv.ch.

³ L'organisateur d'étape reste libre de confier le chronométrage de sa manifestation à l'entreprise de son choix, dès lors que le produit répond aux exigences techniques actuelles. Le système choisi doit toutefois permettre : 1) la mise sur pied d'une plateforme d'inscription centralisée ; 2) l'importation et l'exportation facilitée des données pour l'établissement des différents classements de la FriRun Cup (fichier Excel, CSV et/ou pdf).

⁴ L'organisateur d'étape qui n'est pas en mesure de fournir un fichier électronique dans un format compatible à la saisie des résultats se verra facturer une taxe administrative de Fr. 0,40 par coureur classé à la FriRun Cup pour le surplus de travail occasionné.

7. Coûts

L'organisation technique de la FriRun Cup facture à l'organisateur d'étape un montant de Fr. 2.- par coureur classé inscrit à la FriRun Cup. Le montant exact de la contribution est déterminé en fonction du nombre total d'athlètes inscrits à la FriRun Cup. La somme ainsi récoltée sert à financer l'organisation générale de la FriRun Cup, les prix-souvenirs et les prix remis en fin d'année aux coureurs classés de la FriRun Cup.

8. Dispositions finales

Le comité de pilotage de la FriRun Cup est compétent pour trancher tous les cas non prévus et pour apporter d'éventuelles modifications au présent cahier des charges. Ses décisions sont sans appel.